



ARRETE COMMUNE DE SCIENTRIER

TRAVAUX RÉSEAUX ENEDIS

Numéro 30 / 24

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SCIENTRIER,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande du 08/08//2024 présentée par Monsieur FERNANDES QUEIROS Thomas pour l'entreprise SOBECA-SCIONZIER, TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex concernant un raccordement pour au niveau de la route de Bidaille 74930 SCIENTRIER,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux : traversée de route pour alimenter MARTINO IMMO par ENEDIS

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délai d'exécution

La demande de travaux du 08/08/2024 pour la route de Bisaille 74930 SCIENTRIER est accordée pour une période de 30 jour calendaire à compter du 19 août 2024. La circulation sera perturbée au niveau de la route de Bidaille 74930 SCIENTRIER dans les deux sens de circulation pendant cette période avec un basculement de circulation sur chaussée opposée régulé manuellement.

Les véhicules légers et poids lourds seront interdits de stationnement durant les travaux, de chaque côté de la chaussée dans un périmètre de cinquante mètres avant et cinquante mètres après l'adresse route de Bidaille 74930 SCIENTRIER.

La reconstitution du corps de chaussée est prévue le 17/09//2024.

À charge pour SOBECA-SCIONZIER de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques

Observations sur l'implantation du projet :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),

- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,

Entretien de la réfection provisoire :

- **L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.**

ARTICLE 3 : Signalisation et sécurité du chantier

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et la protection du chantier seront assurées, entretenues et surveillées par SOBECA-SCIONZIER

ARTICLE 4 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Diffusion

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale Pluri communale Arve et Salève,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours (SDIS 74 Étaux)
- Monsieur FERNANDES QUEIROS Thomas de SOBECA

Scientrier, le 31 mai 2024

Le Maire
Patricia DÉAGE





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802753577



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **FERNANDES QUEIROS** Prénom : **Thomas**

Dénomination : **SOBECA - Scionzier Déclarant** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**

Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**

Téléphone **0 7 6 6 4 1 1 1 6 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **sobeca-scionzier-decl-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de bidaille**

Code postal **7 4 9 3 0** Localité : **SCIENRIER**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Traversée de route pour alimenter martino immo, nous sommes mandaté par ENEDIS.**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰¹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **1 9 0 8 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 9 0 8 2 0 2 4**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰¹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème}

Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **0 8 0 8 2 0 2 4**

Nom : **FERNANDES QUEIRC** Prénom : **Thomas**

Qualité :





(46.116588 6.304778);(46.115762 6.304584);(46.115602 6.305684);(46.116573 6.305813);(46.116588 6.304778);

Le 08/08/2024

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- PLAN DE BALISAGE B15-C18.png : <https://dl.sogelink.fr/?xW9pQ1MM>
- PLAN-TRAVAUX-DA24-064084-INDICE-A-4.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?ZYuqF6tY>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?ZigfWmEC>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink